

Chronique de la faculté des lettres

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Études de Lettres : revue de la Faculté des lettres de l'Université de Lausanne**

Band (Jahr): **23 (1950-1951)**

Heft 3

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CHRONIQUE DE LA FACULTÉ DES LETTRES

SOUTENANCE DE THÈSE

Le 19 décembre dernier, M. Maurice-Edmond Perret a soutenu sa thèse de doctorat ès lettres intitulée «les Colonies tessinoises en Californie». Ayant eu le privilège d'être choisi par l'Institut international d'Education à New-York pour poursuivre ses études dans une université américaine, M. Perret est arrivé en octobre 1940 à l'Université de Californie à Berkeley, où lui fut proposé le sujet de thèse «les Colonies suisses-italiennes en Californie». M. Perret ignorait tout de ces colonies. Après des recherches approfondies parmi les documents de l'université et les statistiques des Etats-Unis (livres de naturalisations), et surtout à la suite de nombreux voyages du Pacifique au Nevada, de l'Orégon au Mexique, accueilli par des Tessinois de toutes conditions, M. Perret put se mettre à rédiger la thèse qu'il devait soutenir avec succès en octobre 1942.

De retour en Suisse en 1945, il se décida à compléter son étude grâce à des informations obtenues au Tessin sur l'émigration et ses conséquences. Conseillé par M. Henri Onde, professeur de géographie à l'Université de Lausanne, il parcourut les vallées de ce canton, sans négliger de se documenter à Berne à la Bibliothèque nationale, au Bureau fédéral de statistiques et à l'Office de l'émigration. C'est ainsi qu'il fut en mesure de présenter il y a un mois son ouvrage, si heureusement équilibré, puisque l'émigration y était étudiée tant au départ qu'à l'arrivée.

La difficulté de trouver un gagne-pain a été la cause principale de l'émigration des Tessinois, déclare M. Perret lors de son exposé préliminaire devant M. le Doyen de la Faculté et MM. Charles Biermann et Henri Onde, membres de la commission. Ils ont choisi la Californie parce que certains des leurs en étaient revenus riches. Ils n'y ont pas formé des groupes compacts ; aucun village, aucun quartier exclusivement tessinois, mais des colonies certainement, et dont on reconnaît les membres à leur amour de la campagne, à leur énergie, à leur honnêteté, à leur attachement au pays des ancêtres. Leur nombre ? 27 000 environ.

On les rencontre dans les territoires favorables à la production laitière. Leur prudence leur interdit d'être des pionniers ; ils laissent les autres faire leurs expériences. Devenus chefs d'exploitation, ils prennent comme ouvriers des compatriotes qui viennent d'arriver du Tessin ; ils épousent des compatriotes, car les femmes doivent être capables de les seconder dans leurs durs travaux, et on sait ce que valent les étrangères à cet égard. Quelques-uns arrivent à de belles situations dans l'élevage du bétail et la viticulture, parfois aussi comme propriétaires d'hôtel, de restaurant ou comme artisans. La plupart sont demeurés dans une situation modeste. Ces hommes qui n'auraient certainement pas pu améliorer leur misérable condition au pays natal, n'en

ont pas moins causé par leur départ un grave préjudice au canton du Tessin, surtout dans les hautes vallées (dépeuplement des villages, suivi de la diminution des troupeaux). Cela n'empêche pas qu'on peut considérer les colonies tessinoises en Californie (c'est la conclusion de la thèse) comme l'un des exemples les plus heureux des colonies suisses à l'étranger.

Son exposé terminé, M. Perret ne pouvait guère reprendre la parole que sur quelques points de détail, laissant le champ libre à M. le professeur Biermann (qui fit au candidat quelques remarques sur le petit nombre de fautes de rédaction et de typographie, et quelques réserves sur des cartes manquant parfois de clarté), et à M. le professeur Onde, qui développa principalement les sujets laissés dans l'ombre. Après de grands éloges sur les qualités de son ouvrage : connaissance approfondie du milieu, enquêtes répétées et dignes de toute confiance, travail véritablement géographique, méthode ingénieuse, il déplore l'absence d'un chapitre d'ensemble sur l'émigration, à partir du premier émigrant. Il aurait fallu insister sur le rôle de l'imitation, entraînant des départs qui ne s'imposaient pas toujours. On aurait pu mentionner aussi le groupement des émigrants au départ et à l'arrivée, si conforme à la solidarité montagnarde. Il convenait enfin d'entreprendre une étude plus poussée sur les causes de l'émigration, le déclin des petits métiers provoquant celui de l'émigration saisonnière et occasionnant une émigration définitive et à longue distance. En conclusion, il fallait élargir le sujet et montrer que l'émigration tessinoise n'est pas un fait isolé, et que partout ailleurs dans les Alpes, on retrouve des situations et des destins semblables.

Après quelques secondes de délibération, le jury se fit un plaisir d'apprendre au candidat qu'il recommanderait à la Commission universitaire de lui décerner le titre de docteur ès lettres, avec mention très honorable.

Ernest PAILLARD.

CHRONIQUE DE LA SOCIÉTÉ

COMITÉ

Les membres des Etudes de Lettres ont appris avec un plaisir tout particulier la nomination de leur président, M. Ernest Manganel, à la direction du Musée cantonal des Beaux-Arts. Ils savent, mieux que quiconque, le dévouement et les initiatives heureuses qu'apporte M. Ernest Manganel dans les activités dont il se charge. Ils se réjouissent donc de cette nomination : pour le Musée, qui connaîtra un nouvel essor, et pour M. E. Manganel lui-même, qui pourra, dans sa nouvelle tâche, donner toute sa mesure.

Très chargé par la réorganisation du Musée, M. E. Manganel se voit dans l'obligation de renoncer à la présidence des Etudes de Lettres, mais reste membre du Comité. M. André Jaquemard assurera la vice-présidence jusqu'à la réunion de l'assemblée générale, au printemps, qui désignera un nouveau président.